

24-09-06 Finances – Subventions Commune

Restructuration du complexe sportif Camille de Rochetaillée – Demande de fonds de concours de Saint-Etienne Métropole dans le cadre du plan de relance

Monsieur le Maire expose :

Lors des intempéries de 2023, la structure d'un des deux cours de tennis couverts de la Bargette ayant été endommagée, la commune a été contrainte de prévoir des travaux pour la démonter.

La commune a alors souhaité profiter de cette occasion pour lancer un projet global d'aménagement et de restructuration des infrastructures du complexe sportif, projet qui prévoit :

- la démolition de la couverture endommagée,
- la création de deux cours de tennis et de 2 cours de Padel couverts avec installation de panneaux photovoltaïques,
- la transformation du terrain de football en herbe en gazon synthétique,
- la transformation du terrain synthétique à 11 en terrain à 7.

Compte tenu des risques d'effondrement de la structure du tennis couvert, les travaux ont démarré en juin 2024 et la livraison est prévue pour l'été 2025.

Le coût prévisionnel du projet est estimé, à ce jour, à 1 835 924 euros HT.

Afin de mener à bien ce projet, la commune doit rechercher toutes les subventions possibles lui permettant de supporter cet investissement.

Monsieur le Maire rappelle à cet effet que Saint-Etienne Métropole a débloqué une enveloppe financière de 150 millions d'euros pour le soutien et la relance de l'investissement de l'activité, dont 53 millions d'euros pour les projets d'investissement des communes. Chaque commune membre peut solliciter un fonds de concours pour 3 projets avec un plafond de 3 millions d'euros.

Monsieur le Maire rappelle que le fonds de concours de Saint-Etienne Métropole ne peut atteindre plus de 50 % du montant restant réellement à la charge de la commune après déduction de toutes les subventions obtenues par ailleurs, et avec une participation de la commune ne pouvant être inférieure à 20 % de l'investissement.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

| DEPENSES EN HT | |
|---|--------------------|
| Terrain synthétique (création, éclairage, divers) | 715 000 € |
| Tennis et Padel | 450 000 € |
| Autres travaux | 100 000 € |
| Couverture panneaux photovoltaïques | 450 000 € |
| Prestations intellectuelles | 120 924 € |
| TOTAL | 1 835 924 € |

| RECETTES | | |
|----------------------------------|--------------------|-------------|
| Financeurs | Montant | % |
| Département | 161 670 € | 8.80 % |
| Fonds de concours SEM | 837 127 € | 45.60 % |
| Commune de Saint-Priest en Jarez | 837 127 € | 45.60 % |
| TOTAL | 1 835 924 € | 100% |

La commune étant maître d'ouvrage de cette opération, il est demandé au Conseil Municipal :

- de solliciter pour ce projet une aide financière auprès de Saint-Etienne Métropole, au titre du plan de relance métropolitain,
- d'autoriser Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de fonds de concours correspondant et à signer tout document relatif à ce dossier et à cette demande de subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de solliciter pour ce projet une aide financière auprès de Saint-Etienne Métropole, au titre du plan de relance métropolitain,
- d'autoriser Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de fonds de concours correspondant et à signer tout document relatif à ce dossier et à cette demande de subvention.

Copie conforme

**A Saint-Priest en Jarez,
Le 10 septembre 2024**

**Le Maire,
Christian SERVANT**

**La Secrétaire de séance
Mireille PAPIN, 3^e Adjointe**

Délibération du Conseil Municipal de Saint-Priest en Jarez

Séance du 9 septembre 2024

24-09-06 Finances – Subventions Commune

Restructuration du complexe sportif Camille de Rochetaillée – Demande de fonds de concours de Saint-Etienne Métropole dans le cadre du plan de relance

Le Maire certifie :

1 - que la convocation de tous les Conseillers Municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée par extrait à la porte de la Mairie le lendemain ;

2 - Que le nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance était de 29 sur lesquels il y avait 19 membres présents, à savoir :

Etaient présents :

MM. SERVANT Christian - BISACCIA Michèle - MOUNIER Rémy - PAPIN Mireille - GEUSENS Christine - BRUNEAU Claude - JOTHIE Marc - SAHUC Jean-François - DI PAOLO Antonio - BOUGAULT Claude - COSSEY Michel - BLANCHARD Hubert - BAUDRY Michèle - ADAM Fabrice - SCHERRER Marie-Jeanne - TALIA Christophe - GARBAY Isabelle - BARBE Sylvie - MOURGUES Corinne

Etaient absents et excusés :

MM. PELLEGRIN Jacques - REPELLINI Raymonde - ZAVROSA Gilbert - WOLFF Paule - CONVERT Pascale - ACHARD Pierre - JOLY Florence - LAFON Lise - RODRIGUES SOUSA Hugo - PUPIER Franck

Avaient donné procuration :

M. PELLEGRIN à M. COSSEY
Mme REPELLINI à M. BRUNEAU
M. ZAVROSA à Mme. BAUDRY
Mme WOLFF à M. SAHUC
Mme CONVERT à Mme GEUSENS
M. ACHARD à M. DI PAOLO

Etait secrétaire de séance :

Mme PAPIN

Publiée le :